



INSCRIPTIONS OUVERTES !



PASS'SPORT 2020

Pour encourager la pratique sportive chez les jeunes hors temps scolaire, la commune de Marsilly s'est engagée avec les Associations Sportives du village dans la mise en place exceptionnel du dispositif Pass'Sport pour tous.

Pour qui ?

L'enfant doit être âgé de 9 à 17 ans.

L'enfant doit habiter à Marsilly.

L'enfant doit être licencié dans un club sportif marseillois dont le siège social est situé sur Marsilly affilié à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports.

Une seule participation par jeune pour la saison 2020-2021 (un club par enfant).

Pour obtenir votre réduction de 50% du montant de la licence sportive*, rien de plus simple, il vous suffit de remplir le formulaire Pass'Sport 2020, téléchargeable sur le site de la Mairie: www.marsilly.fr

Attention, vous avez jusqu'au 15 octobre 2020 pour faire votre demande pour la saison 2020/2021.

* La deuxième partie de votre licence sera financée par la Mairie de Marsilly et payée directement aux Clubs Sportifs .

MA DEMANDE PASS'SPORT saison 2020-2021

le jeune Bénéficiaire

Nom: Prénom:

Date de naissance:

Responsable légal du jeune bénéficiaire

Nom: Prénom:

Lien de parenté avec le jeune bénéficiaire:

Adresse complète:

N° téléphone: N° portable:

Atteste que son fils ou sa fille dont le nom précède a déposé une demande de licence sportive auprès du club cité ci-après.

Date Signature

Renseignements concernant le club sportif

Nom et adresse du club:

Comité de rattachement:

N° d'agrément: N° de téléphone

Certifie que Mlle,M:

a déposé une demande de licence sportive pour la discipline sportive:

Coût de la licence sportive fédérale:

(hors frais annexe)

Date

Cachet et signature